

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 31/03/2018

**Etaient présents :** Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFA ; Sandrine CHIODI ; Sandra CARIA ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Christian PAOLI.

**Etaient absents :** François SANTONI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Maguy ROCCHI.

**Etaient représentés :** Dominique VILLARD-ANGELI était représentée par André ROCCHI.  
François SANTONI était représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Nombre de  
conseillers

En exercice : 20  
Présents : 13  
Votants : 16  
Absents : 06  
M. le Maire se retire  
dont représentés : 1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,  
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DEL090418-06

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL M14.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L 2341-1, L2343-2, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2017, approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

*Le Maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence du Premier Adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,*

Le premier adjoint propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 (CF. ANNEXE) comme suit :

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	2 667 407.61 €	976 628.70
Recettes	3 229 348.97 €	1 421 32.99 €
Résultat de l'exercice		
Excédents	561 941.36 €	444 404.29 €
Déficit		
Excédents antérieurs	+ 324 286.42 €	

<b>Déficits antérieurs</b>		+ 753 014.22 €
<b>Résultats de clôture cumulé</b>		
Excédent	+ 886 227.78 €	+ 1 197 418.51 €
Déficit		
<b>Restes à réaliser d'investissement 2017</b>		
Dépenses		2 848 814.00 €
Recettes		1 117 429.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 4 abstentions :

- D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal M14 comme suit :

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €
<b>Dépenses</b>	2 667 407.61 €	976 628.70
<b>Recettes</b>	3 229 348.97 €	1 421 32.99 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédents	561 941.36 €	444 404.29 €
Déficit		
<b>Excédents antérieurs</b>	+ 324 286.42 €	
<b>Déficits antérieurs</b>		+ 753 014.22 €
<b>Résultats de clôture cumulé</b>		
Excédent	+ 886 227.78 €	+ 1 197 418.51 €
Déficit		
<b>Restes à réaliser d'investissement 2017</b>		
Dépenses		2 848 814.00 €
Recettes		1 117 429.00 €

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

